



Conseil Communautaire
22 février 2018
Champvans – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 14 février 2018
Date de publication : 02 mars 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin suppléé par C. Jeandot, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, I. Mangin, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, JM Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry suppléée par C. Belfatmi, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, M. Hoffmann, R. Curly suppléé par JF Dumont, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 18/18

Objet

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de l'AISH des Sorbiers

Secrétaire de séance

Jean-François DUMONT

Rapporteur :

Nathalie JEANNET

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à JM Sermier, J. Gruet à F. Dray, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JB Gagnoux, S. Marchand à S. Champanhet, J. Péchinot à P. Jaboviste, I. Voutquenne à JP Lefèvre, H. Prat à G. Jeannerod, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à JM Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

M. Berthaud, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriat.

Suite à l'incendie de l'école maternelle des Sorbiers, située 162 rue Chantal Jourdy à Dole, un projet de reconstruction de l'école est en cours. Par ailleurs, un accueil périscolaire, qui n'existait pas précédemment, sera créé au sein de ce nouvel espace.

Pour mener à bien ce projet, il a été proposé que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la Ville de Dole, afin de pouvoir coordonner efficacement les actions, dans la mesure où sa réalisation relève de plusieurs maîtres d'ouvrage, à savoir la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ce projet sera pris en charge financièrement par la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est ainsi proposée.

Le coût des travaux pour la création de l'accueil périscolaire est évalué à 65 000 € HT ; ce coût sera pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Vu l'avis favorable de la commission « Politiques Sociales et Culturelles » du mercredi 07 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 78 votes pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant la réalisation de l'accueil périscolaire des Sorbiers, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatif à l'exécution de ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment l'État au titre de la DETR 2018 ainsi que la CAF du Jura,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Fait à Champvans
Le 22 février 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AE / Direction de l'Enfance Jeunesse
- Trésorerie Principale